

Conseil Communautaire du 16 mai 2019

D 2019

C

25

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	66 les dossiers 1 et 2 – 69 du dossier 3 à 21 – 68 du dossier 22 à 29 – 67 du dossier 30 à 57
Votants	76 les dossiers 1 et 2 – 78 du dossier 3 à 9 (comptes administratifs) - 79 du dossier 3 à 9 (affectation des résultats) - 79 du dossier 10 à 21 – 78 du dossier 22 à 29 - 77 du dossier 30 à 57

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **10 mai 2019** s'est réuni à la salle polyvalente de Clairac, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

Etaients présents

Agmé	/
Beaupuy	Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir de Maryse HERVE)
Birac sur Trec	Alain LERDU (jusqu'au dossier 22)
Calonges	François NÉRAUD
Castelnaud Sur Gupie	Guy IANOTTO
Caubon Saint Sauveur	Catherine BERNARD
Caumont Sur Garonne	Pierre IMBERT
Clairac	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
Cocumont	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Lisette DE LUCA)
Couthures Sur Garonne	Jean.Michel MOREAU
Escassefort	Edith LORIGGIOLA
Fauguerolles	Maryline DE PARSCAU
Fauillet	Gilbert DUFOURG
Fourques Sur Garonne	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) – Josette PATISSOU
Gaujac	/
Gontaud de Nogaret	Danièle ANGOT
Grateloup Saint Gavrand	/
Jusix	Michel GUIGNAN
Lafitte Sur Lot	Maryse VULLIAMY
Lagruère	Jacques VERDELET
Lagupie	Jean.Max MARTIN
Le Mas d'Agenais	Francis DUTHIL
Longueville	Guy FARBOS
Marcellus	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Jean.François THOUHAZEAU)
Marmande	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (à compter du dossier 3) - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET – Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIERES) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Josette JACQUET) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 29) – Jean.Pierre MARCHAND (à compter du dossier 3) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Michel HOSPITAL) – Laurence VALAY
Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
Montpouillan	Didier MONPOUILLAN
Puymiclan	Michel FEYRY
Saint Avit	Michel COUZIGOU
Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Saint Martin Petit	Marie-France BONNEAU
Saint Pardoux du Breuil	/
Saint Sauveur de Meilhan	Francis LABEAU
Sainte Bazeille	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Sénéstis	Jacques PIN (suppléant)
Seyches	Isabelle CESA - André CORIOU
Taillebourg	Jean.Pierre VACQUE
Tonneins	Daniel BARBAS – Régis BARD (à compter du dossier 3) – Liliane BORDES (+ pouvoir de Elizabeth LE CHARPENTIER) - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
Varès	Jacky TROUVÉ
Villeton	Jean GUIRAUD
Virazeil	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Jean-Marc DUBAN) - Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET)

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Maryse HERVE - Alain LERDU (à compter du dossier 22) - Lisette DE LUCA - Jean.François THOUHAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Sylvie BARBE - Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE - Martine CALZAVARA – Charles CILLIERES - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Anne MAHIEU (à compter du dossier 29) – Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 2) – Thierry CARRETEY - Jean-Marc DUBAN – Jacques BRO - Régis BARD (jusqu'au dossier 2) - Eric BOUCHAUD – Elizabeth LE CHARPENTIER - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ - Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND - Jean.François THOUHAZEAU à Jean.Claude DERC - Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Josette JACQUET à Philippe LABARDIN - Jean-Marc DUBAN à Christophe COURREGELONGUE - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY

Secrétaire de Séance

Didier MONPOUILLAN

**Dossier n°18 -
APCP N° 2018.3 – MSP DE CLAIRAC - REVISION**

Rapporteur : Francis DUTHIL

Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet de réviser l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement relative aux travaux de construction de la Maison de Santé de Clairac.

Exposé des motifs

Lors de sa séance du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire a voté la révision de l'APCP 2018.3 « MSP de Clairac » pour un montant total de 700 000 € HT réparti sur trois ans.

Compte tenu des données connues à ce jour, il y a lieu de réviser cette autorisation de programme afin d'en modifier la répartition des crédits de paiement.

Aussi, conformément à l'article L.2311-3 du CGCT, il vous est proposé de réviser cette autorisation de programme de la façon suivante :

 Montant total et répartition des crédits de paiement :

DEPENSES		
Année	Crédits de paiement	Réalisé
2018	17 230.00 €	17 230.00 €
2019	542 900.00 €	
2020	139 870.00 €	
TOTAUX	700 000.00 €	17 230.00 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide de voter la révision de l'autorisation de programme n°2018.3 « MSP de Clairac » comme suit :

DEPENSES		
Année	Crédits de paiement	Réalisé
2018	17 230.00 €	17 230.00 €
2019	542 900.00 €	
2020	139 870.00 €	
TOTAUX	700 000.00 €	17 230.00 €

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Publication / Affichage
Le 24 mai 2019

Fait à Clairac, le 16 mai 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,